

Réajustement des charges très élevé !!!

Par marie, le 24/10/2010 à 19:25

Bonjour,

j'ai quitter mon appartement début octobre et l'agence immobilière me demande un réajustement des charges de 500euros pour l'année 2010 c'est a dire pour une période de 9 mois.

Je trouve que la somme est très élevée étant donné que je n'ai payé que 206euros de réajustement pour l'année 2009 (ce qui est déja pas mal!).

Je voudrais savoir si il n'y a pas un plafond maximal à ne pas dépasser ? ou si à partir d'une certaine somme, n'est-on pas en droit de mettre en faute l'agence qui à vraisemblablement sous évalué les charges ?

Merci pour vos réponses...

Par mimi493, le 24/10/2010 à 21:32

il n'y a pas de plafond.

Ils doivent justifier la régularisation par production des comptes de la copropriété